

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Énergie : prochaine construction d'une centrale électrique à Mayumba

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

Le gouvernement gabonais, Gabon Power Company (GPC) et Perenco Oil & Gas Gabon, ont paraphé hier, un mémorandum d'accord relatif au développement d'une installation de production indépendante d'énergie. En effet, le protocole accord (MOU) établi entre les deux acteurs consiste à formaliser la collaboration de GPC et Perenco dans le cadre du développement du projet de la centrale thermique au gaz naturel de IPP Mayumba.

Il s'inscrit également dans l'ambition de l'État de développer une offre de 250 m MW supplémentaires d'électricité du-

nable et accessible pour tous. En clair, construit dans la localité de Mayumba, commune de la province de la Nyanga, le projet d'aménagement de construction de la centrale thermique au gaz naturel produira 20 MW de capacité installée pour un productible annuel de 180,73 GWh par an.

"C'est un partenariat qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT) et qui engage les opérateurs pétroliers, les sociétés de production et de distribution d'énergie électrique. Pour le pétrole, il s'agit d'aménager des infrastructures qui permettront la production et l'évacuation du gaz naturel torché ou brûlé. Cette démarche rendra disponible la molécule gazière aux utilisateurs. C'est donc des raisons pour nous de

nous féliciter de ce que cette collaboration est matérialisée par la signature de ce MOU qui compte accélérer et faire prospérer les hydrocarbures au Gabon", a indiqué Vincent de Paul Massassa, le ministre du Pétrole et du Gaz. En termes d'investissements, Perenco prévoit d'injecter une enveloppe de 40 millions de dollars (24 052 764 000 de FCFA) et GPC, un montant de 50 milliards de FCFA.

C'est grâce à l'approvisionnement par un pipeline de 32 km, acheminant un volume de gaz de 5 millions de pieds cubes standard par jour mis en place par Perenco, que la centrale pourra produire cette capacité installée. Pour transporter cette énergie électrique, GPC prévoit de construire une ligne



Photo: AN

Une vue de la rencontre.

haute tension (HTA) de 90 kV, de 20 kV et un postélévateur de une ligne basse tension (HTB) 11 kV/63 kV/90 kV.

## Comme une entrave à la concurrence aux "Parasoliers"

GMNN  
Libreville/Gabon

UN espace commercial peut-il être clos ou non exploité pour éviter la concurrence ? C'est l'étrange situation que vivent des opérateurs économiques dans la commune d'Akanda. En effet, à la résidence "Les Parasoliers", un opérateur économique s'oppose au fait que d'autres revendent les mêmes produits que lui. Ce dernier est contre l'ouverture de l'espace commercial situé juste en face de ladite résidence. Un comportement constituant une entrave à la loi sur la concurrence.

Les textes sont pourtant clairs. Le régime de la concurrence détermine l'ensemble des règles et procédures régissant la compétition économique entre opérateurs offrant des biens ou des services devant satisfaire des besoins identiques ou équivalents. Ainsi, la loi sur la concurrence vise à assurer la liberté des prix et des échanges ; prévenir toute pratique anticoncurrentielle ;



Photo: Jocelyn Abila

Les parassoliers : pool commercial.

garantir la transparence dans les transactions commerciales ; réglementer la concentration économique ; réprimer les entraves au libre jeu de la concurrence. Aucun opérateur économique n'a le droit de limiter l'accès au marché à d'autres opérateurs économiques ainsi que le libre jeu de la concurrence. Ni d'entraver la production, les investissements ou le progrès technique.

Il faut savoir également que la loi considère comme abus de domination, le fait pour un opérateur ou un groupe d'opérateurs économiques d'occuper sur le marché une position de

monopole ou de concentration économique, de se livrer à des pratiques ou manœuvres se manifestant par des refus de vente, des ventes subordonnées, des conditions de vente discriminatoires, etc.

À l'heure des assises de la lutte contre la vie chère, organisées par le gouvernement, il est surprenant que certains ne comprennent pas toujours la nécessité de susciter une concurrence saine, afin de participer à l'allègement du panier de la ménagère. Vivement que ce conflit, qui crée des tensions inutiles, soit examiné par les autorités en charge de la concurrence !

## Compétitivité et investissements : les ambitions de l'Oseca pour le Gabon

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

Le Dr Claude Orlien N'Takpe Atto, économiste, enseignant des facultés des sciences économiques et de gestion, consultant pour le secteur privé, par ailleurs président de l'Organisation pour la sécurité économique et la compétitivité de l'Afrique (Oseca) est à Libreville. Cette organisation spécialisée, qui dispose d'un bureau régional à Miami en Floride et d'un bureau de liaison au Ghana, voudrait contribuer à l'essor de l'économie nationale "grâce aux solutions pratiques qui s'appuient sur les meilleures pratiques internationales". Les axes d'actions de l'Oseca sont la promotion des investissements et l'industrialisation, le renforcement des capacités de développement du secteur privé, le commerce international et l'accès aux marchés, la lutte contre la pauvreté, etc. "Le président Ali Bongo Ondimba nourrit une vision pour une Afrique émergente. À cet effet, l'Oseca ambitionne de faire du Gabon une plateforme régionale de la réflexion stratégique sur l'avenir de l'Afrique, en matière de compétitivité et de sécurité éco-



Photo: DR

**Dr Takpé Atto Claude Orlien, enseignant des facultés et sciences économiques, président de l'ONG Oseca.**

nomique", a déclaré à L'Union, Dr Claude Orlien N'Takpe Atto. Partenaire des institutions et banques internationales panafricaines, l'Oseca a dans sa gibernière quelques idées d'événements internationaux à Libreville : "Les Assises sur la sécurité économique et la compétitivité", "le Forum des investisseurs", avec des résultats probants.

"L'Oseca mobilisera à ses frais experts et investisseurs vers le Gabon. Le soutien du Gabon à travers l'accord de siège est un pas vers l'atteinte de cet objectif et nous souhaitons que les programmes et projets qui en découleront puissent d'abord bénéficier au pays hôte", conclut N'Takpe Atto.